

Pôle Emploi loin de chez vous ?

Soumis par admin le dim, 07/08/2018 - 15:57

Auteur(s) (texte brut)

Zone d'aménagement dessiné (Jean Leveugle)

Présentation longue



pôle emploi, loin de chez vous ?

LE RETRAIT DES SERVICES EN MILIEU RURAL :
LE CAS DES SERVICES DE PÔLE EMPLOI DANS LE
NORD-COTENTIN

UNE ENQUÊTE RÉALISÉE EN 2014 AUPRÈS DES SERVICES
SOCIAUX ET DES SERVICES DE PÔLE EMPLOI DU NORD-
COTENTIN.



LES IDENTITÉS DES PERSONNES
INTERROGÉES ONT ÉTÉ
VOLONTAIREMENT MODIFIÉES.



Jean Leveugle

EN MILIEU RURAL, ON PARLE RÉGULIÈREMENT DU ^àRETRAIT DES SERVICES^à - CELA CONCERNE SOUVENT LE MANQUE DE MÉDECINS, OU DE MATERNITÉS, MAIS CE NE SONT PAS LES SEULES RESSOURCES A' SE RARÉFIER = COMMERCES, SERVICES POSTAUX, EMPLOIS ET SERVICES PUBLICS TENDENT A' DISPARAITRE, FAUTE, NOTAMMENT, DE RENTABILITÉ SUFFISANTE -



C'EST LE CAS DES SERVICES DE PÔLE EMPLOI DANS LE NORD COTENTIN (MANCHE), QUI, DEPUIS LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE REGROUPEMENT ONT PROGRESSIVEMENT DÉSERTE LES ESPACES RURAUX POUR SE RECENTRER SUR CHERBOURG -

LES CONSÉQUENCES DE CE RETRAIT SUR LES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ET EN RECHERCHE D'EMPLOI SONT INQUIÉTANTES -

POUR RAPPEL, LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA (REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE) N'AYANT PAS DE PROBLÈMES SOCIAUX "SPÉCIFIQUES" SONT ORIENTÉS VERS UN AGENT PÔLE EMPLOI, AFIN D'OBTENIR UN ACCOMPAGNEMENT À LA RECHERCHE D'EMPLOI -



LE MOT ^àACTIVE^à CONTENU DANS L'ACRONYME 'RSA' N'EST PAS ANODIN - IL FAUT COMPRENDRE, DANS UNE CONCEPTION LIBÉRALE DU CHÔMAGE, QUE L'ON VISE ^àL'ACTIVATION^à DU CHÔMEUR, SOIT SA REMISE AU TRAVAIL LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, POUR ÉVITER TOUTE SITUATION D'OISIVETÉ -



A SON ENTRÉE A PÔLE EMPLOI, LE BÉNÉFICIAIRE SIGNE UN "CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉCIPROQUE", OUVRANT DES DROITS, MAIS IMPOSANT AUSSI DES DEVOIRS.



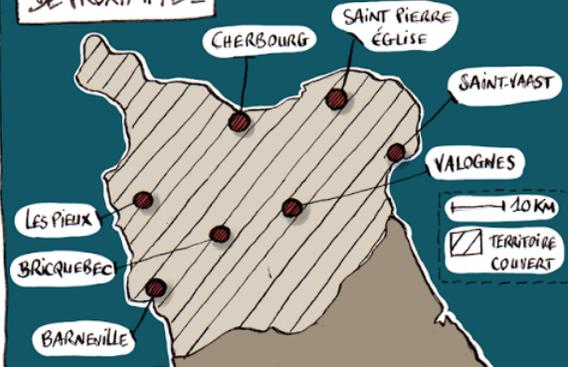
LE CONTRAT PRÉVOIT QUE SI LES DEVOIRS NE SONT PAS ACCOMPLIS, LES DROITS PEUVENT ÊTRE SUPPRIMÉS.

SEULEMENT, POUR HONORER LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT, IL FAUT SE RENDRE DANS LES LOCAUX DE PÔLE EMPLOI.

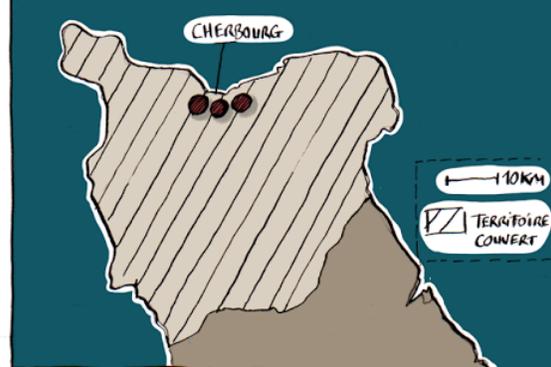
OR, DANS LE NORD COTENTIN, LES AGENCES PÔLE EMPLOI ONT PROGRESSIVEMENT DISPARU DES CAMPAGNES, OBLIGEANT AINSI À DE PLUS LOINTAINS DÉPLACEMENTS.



AVANT 2010, IL Y AVAIT DES AGENCES OU DES "PRESTATIONS DÉLOCALISÉES" DE PÔLE EMPLOI DANS PLUSIEURS BOURGS RURAUX, ASSURANT, DANS UNE CERTAINE MESURE, UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ.



DEPUIS 2010, LES SERVICES ONT TOUS ÉTÉS RÉGROUPEÉS À CHERBOURG, SOUS LA FORME DE TROIS AGENCES - OUEST, CENTRE, EST -, EN CHARGE DE L'ENSEMBLE DU NORD-COTENTIN.



* LES PRESTATIONS DÉLOCALISÉES SONT UNE FORME DE SOUS-TRAITANCE, PÔLE EMPLOI DÉLÉGUANT UNE PARTIE DE SON TRAVAIL À DES PRESTATAIRES EXTÉRIEURS.

FACE AU RETRAIT DES SERVICES, LA VOITURE DEVIENT DE PLUS EN PLUS INDISPENSABLE AUX HABITANTS DES ESPACES RURAUX.

MARC, TRAVAILLEUR SOCIAL,



MAIS LE SOUCI, C'EST QUE LA VOITURE INDIUIT DE NOMBREUX COÛTS =

L'ESSENCE,

L'ENTRETIEN,

L'ASSURANCE,

LE PERMIS DE CONDUIRE,

LE CONTRÔLE TECHNIQUE,

ETC.

EVIDEMMENT, ON A DES FAMILLES QUI NE PEUVENT PAS SE LE PERMETTRE -

Y'EN A CERTAINES QUI ONT QUAND MÊME DES BAGNOLES, MAIS ELLES SONT SOUVENT TRÈS VÉTUSTES -

D'AUTRES QUI ROULENT SANS ASSURANCE -

POUR RAPPEL, LE RSA, C'EST ENVIRON 40€ PAR MOIS POUR UNE PERSONNE SEULE -

ALORS BON...



ET ALORS?

NE PEUVENT-ILS PAS PRENDRE LE BUS, COMME TOUT LE MONDE?

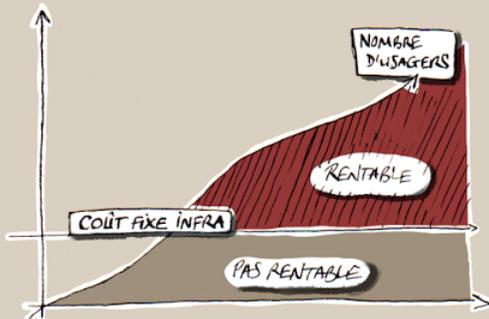
SAUF MOI?

INUTILE DE L'ATTENDRE! EN MILIEU RURAL, IL Y EN A TRÈS PEU. ET LORSQU'IL Y'EN A, ILS NE DESSERVENT QUE LES BOURGS, ET QUASIMENT JAMAIS LES COMMUNES ISOLÉES -

QUANT AUX FRÉQUENCES DE PASSAGE ---



POUR CAUSE = IL FAUT, POUR QU'UNE LIGNE DE BUS SOIT RENTABLE, UN NOMBRE MINIMUM D'USAGERS RÉGULIERS. LE CAS CONTRAIRE, LES COÛTS D'INFRASTRUCTURES NE SONT PAS AMORTIS -



MALGRÉ CELA, LE CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉCIPROQUE EST FORMEL =

IL FAUT SE RENDRE A' RÔLE EMPLOI -

DEVOIRS

CETTE INJONCTION, CONFRONTÉE AUX DIFFICULTÉS DE DÉPLACEMENT DES PAUVRES POSE PLUSIEURS PROBLÈMES -



D'ABORD, LE FAIT QUE LA DISTANCE À PÔLE EMPLOI
PUISSE CONDITIONNER LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT.

ESTELLE, CONSEILLÈRE
À PÔLE EMPLOI CHERBOURG



IL EXISTE TROIS ^FORMULES^ DIFFÉRENTES
D'ACCOMPAGNEMENT À PÔLE EMPLOI -

POUR L'ACCOMPAGNEMENT ^RENFORCÉ^, C'EST
UN RENDEZ-VOUS PAR MOIS AVEC UN CONSEILLER -

L'ACCOMPAGNEMENT ^GUIDÉ^, C'EST UN
RENDEZ-VOUS TOUS LES QUATRE MOIS -

ET LE ^SUIVI^ À LA RECHERCHE, C'EST UN ACCOMPAGNEMENT
À DISTANCE, AVEC QUASIMENT PAS DE RENDEZ-VOUS -



L'IDÉE, C'EST QUE L'ACCOMPAGNEMENT ^RENFORCÉ^
C'EST POUR LES GENS QUI SONT LES MOINS AUTONOMES,
LES PLUS ÉLOIGNÉS DU MARCHÉ DU TRAVAIL -

LES SITUATIONS LES PLUS
DIFFICILES, QUOI -

EN THÉORIE, DONC, LA FORMULE CHOISIE
L'EST EN FONCTION DES BESOINS DES
DEMANDEURS D'EMPLOI - EN PRATIQUE, IL
ARRIVE QUE CE SOIT LA DISTANCE À PÔLE
EMPLOI QUI CONDITIONNE LE CHOIX DE
^FORMULE^ -

ALORS, JE VAIS PAS NON
PLUS VOUS MENTIR...



ON MET JAMAIS EN ^RENFORCÉ^
LES GENS DES CAMPAGNES - ON
MET SURTOUT LES GENS DE
CHERBOURG -

BEN OUI ! LES GENS DES CAMPAGNES
VONT PAS PASSER LEUR TEMPS À FAIRE DES
ALLER-RETOURS ENTRE ICI ET CHEZ EUX -

ON EST PAS LÀ POUR LES EMBÊTER, ON
SAIT BIEN QUE POUR CERTAINS, C'EST
COMPLIQUÉ DE VENIR -



D'UN CÔTÉ, LES MÉNAGES PAUVRES ÉPROUVENT DES DIFFICULTÉS À SE RENDRE PHYSIQUEMENT À PÔLE EMPLOI. DE L'AUTRE, LES AGENTS PÔLE EMPLOI FAVORISENT UN ACCOMPAGNEMENT LÉGER DE MANIÈRE À LIMITER LES DÉPLACEMENTS PROBLÉMATIQUES. POUR CES DEUX RAISONS, LES CHANCES D'UN RETOUR À L'EMPLOI SONT RÉDUITES POUR LES HABITANTS DES ESPACES RURAUX -



DANS LE CONTRAT DES DROITS ET DES DEVOIRS, ILYA UNE CLAUSE APPELÉE "L'OFFRE RAISONNABLE D'EMPLOI".

C'EST LORSQU'UNE OFFRE D'EMPLOI CORRESPOND A PRIORI AUX TROIS CRITÈRES DU DEMANDEUR D'EMPLOI -

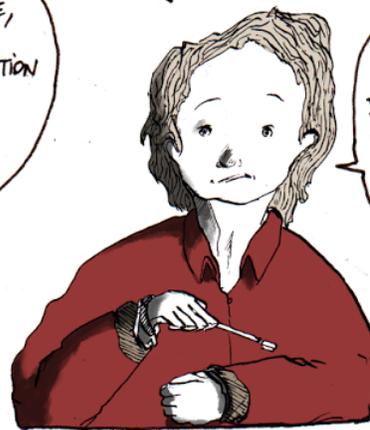


L'OFFRE RAISONNABLE D'EMPLOI NE SE REFUSE QU'UNE FOIS - AU SECOND REFUS, C'EST LA "RADIATION", C'EST À DIRE L'EXPULSION DE PÔLE EMPLOI -

CATHERINE; CONSEILLÈRE A
PÔLE EMPLOI CHERBOURG.



CONCERNANT LE CRITÈRE GÉOGRAPHIQUE, LA LOI PRÉVOIT QUE QUELQU'UN A L'OBLIGATION D'ALLER BOSSER SI LE BOULOT EST À MOINS DE 30KM.



EN GROS...

--- À MOINS DE 30KM, LA DISTANCE N'EST PAS UN MOTIF VALABLE DE REFUS.

QUANT À CEUX QUI N'ONT NI VOITURE NI PERSONNE POUR LES EMMENER...



EN TEMPS NORMAL, VOITURE OU PAS, ON S'EN FOUT.

ENFIN ON S'EN FOUT, C'EST PAS SA, MAIS... SELON LA LOI, SA NOUS REGARDE PAS. ON APPLIQUE PAS LA LOI À LA LETTRE, MAIS EN THÉORIE, C'EST LA RADIATION.

D'AILLEURS...

... LA RADIATION EST AUSSI APPLICABLE QUAND QUELQU'UN NE VIENT PAS À UN RENDEZ-VOUS PÔLE EMPLOÏ.



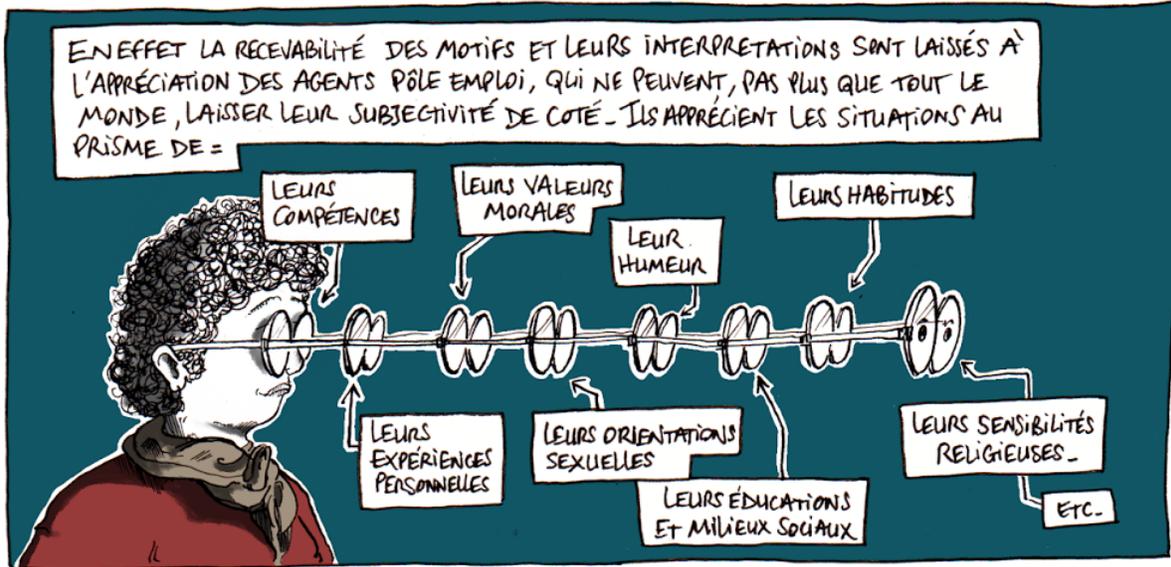
ET L'ABSENCE À UN RENDEZ-VOUS JUSTIFIE LA GRANDE MAJORITÉ DES RADIATIONS.

PART DE L'ABSENCE AUX RENDEZ-VOUS DANS LES MOTIFS DE RADIATION.

90%

OR, L'IMPOSSIBILITÉ DE SE RENDRE À UN RENDEZ-VOUS À CAUSE DE CONTRAINTES EXTERIEURES - ABSENCE DE MOYENS DE TRANSPORT, DISTANCE OU INCOMPATIBILITÉ DES HORAIRES -, PEUT NE PAS CONSTITUER UN MOTIF "VALABLE" POUR PÔLE EMPLOÏ.

SOURCE = COLLECTIF CIVIL RECOURS - RADIATION



MARC, TRAVAILLEUR SOCIAL



LE PROBLÈME, C'EST QU'ÊTRE RADIÉ, CELA VEUT DIRE =

PLUS D'ACCOMPAGNEMENT À LA RECHERCHE D'EMPLOI -

PLUS D'ACCÈS AUX FORMATIONS -

PLUS DE STATUT DE CHÔMEUR ET DONC PLUS D'AIDES OU DE FACILITÉS = TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR LES TRANSPORTS, LA CULTURE, ETC -

JE VAIS VOUS MONTRER UN TRUC...

L'UN DES GROS PROBLÈMES AVEC LA RADIATION, C'EST QU'ELLE FIGE OU MET EN ÉCHEC D'AUTRES POLITIQUES SOCIALES -

BEAUCOUP D'AIDES NE SONT MOBILISABLES QUE SI LA PERSONNE EST INSCRITE À PÔLE EMPLOI -

LES FORMATIONS, PAR EXEMPLE, MAIS SURTOUT LES AIDES À LA MOBILITÉ -

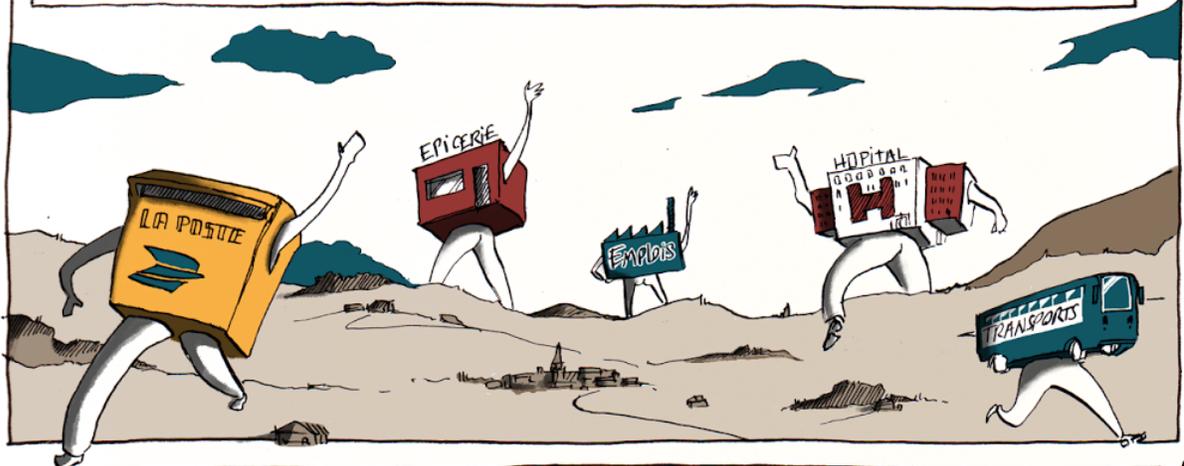
IL Y A DONC = LES AIDES POUR PASSER LE PERMIS, POUR ACHETER UNE VOITURE OU UN SCOOTER, POUR LES TICKETS DE BUS SI Y'EN A UN, ETC -

TOUT ÇA N'EST PLUS MOBILISABLE QUAND LES GENS SONT RADIÉS DE PÔLE EMPLOI - ÇA COMPLIQUE TOUT -





L'EXEMPLE DU RETRAIT DES SERVICES DE PÔLE EMPLOI DANS LE NORD-COTENTIN ILLUSTRE UN PLUS VASTE PROBLÈME EN MILIEU RURAL = LE RETRAIT DE BEAUCOUP DE RESSOURCES DE PROXIMITÉ.



CONTRE LES IDÉES RÉGUES, DONNER UNE VOITURE AUX PAUVRES NE RÉSOUDRAIT QUE DE MANIÈRE SUPERFICIEUSE LE PROBLÈME = SANS ÉVOQUER LE BILAN ÉCOLOGIQUE DE TELLES MESURES, PEUT-ON ACCEPTER QUE LES RESSOURCES DE PROXIMITÉ CONTINUENT DE DISPARAITRE EN MILIEU RURAL POUR DES RAISONS DE RENTABILITÉ, ET QUE LES MÉNAGES PAUVRES (ET LES AUTRES), SOIENT CONTRAINTS D'ALLER TOUJOURS PLUS LOIN ET D'EN FAIRE LES FRAIS ?

LES SERVICES, PUBLICS ET PRIVÉS, N'ONT-ILS PAS UN DEVOIR DE PROXIMITÉ ? ET VIVRE EN MILIEU RURAL DEVIENDRA-T-IL UN JOUR UN LUXE ?

Jean Leveufle : 2014



Date

dim, 07/08/2018 - 00:00

Thématique

Cadres de vie

Inégalités

Proximité

Travail

Réduction des inégalités

Villes et territoires

Art-science

Auteur(s)

Jean Leveugle (Urbaniste - Illustrateur)

Index / Ordre d'affichage

20